

Un député disait, il y a quelque temps, que les institutions de crédit avaient deux poids et deux mesures, selon qu'elles traitaient avec les provinces du centre du pays, ou les autres. Je suis absolument sûr que les montants réemployés dans une région, en Saskatchewan par exemple, par les institutions de crédit, sous forme de prêts, ne sont pas aussi élevés qu'ils devraient l'être, il s'en fait de beaucoup. Dans certaines régions, le crédit est très serré. Il nous faudrait des institutions de crédit qui rendraient ou remettraient en circulation les sommes retirées de telle ou telle région. Elles devraient accorder aux emprunteurs éventuels les fonds dont ils ont besoin. Il semble que ceux qui habitent à l'ouest de Winnipeg jusqu'en Colombie Britannique aient beaucoup plus de difficultés à obtenir des prêts que ceux qui vivent dans le centre du Canada, et qui n'ont qu'à lever le doigt.

Il ne paraît pas exister de limite au montant qu'une personne peut emprunter dans le centre du Canada pour se loger, pour construire des immeubles collectifs et autres entreprises accessoires. C'est parce que nos institutions de crédit semblent suivre une politique qui les conduit à mettre de l'argent à la disposition des Canadiens du centre. Nous devrions nous assurer que l'argent des institutions de crédit va aussi à ceux qui vivent aux deux extrémités du pays, à l'Est et à l'Ouest, tout comme au centre. Ces institutions devraient aussi, à mon avis, être obligées de dire de quelle région elles tirent leurs revenus. Il faudrait aussi rédiger un règlement pour s'assurer que nos institutions de crédit fournissent les sommes prescrites aux municipalités et autres organismes semblables en quête de capitaux.

Il faut veiller à ce que les institutions prêteuses assurent les mêmes services indispensables aux personnes qui vivent ailleurs que dans le Canada central. Si les dispositions de la loi incluent les succursales du trésor de la province de l'Alberta, elles répondront à un besoin impérieux. Sinon, les Albertains n'obtiendront pas l'aide souhaitée.

L'hon. M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à quelques-uns des commentaires des honorables députés. Le représentant de Battleford-Kindersley (M. Thomson) se demande si les institutions autorisées à accorder des prêts aux petites entreprises en vertu de cette loi disposent de l'argent voulu. J'aimerais lui rappeler, ainsi qu'aux autres députés,

[M. Skoberg.]

que nous avons renvoyé la semaine dernière au comité des finances les bills destinés à modifier les lois sur les compagnies fiduciaires, sur les compagnies de prêt et sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. L'un des objectifs des modifications en cause c'est de permettre aux institutions régies par ces textes législatifs d'attirer plus de dépôts et, espérons-le, d'être ainsi mieux en mesure de consentir des prêts comme ceux qu'autorisent les modifications et autres textes législatifs régissant leurs opérations. J'espère que les députés se rappelleront les commentaires du représentant de Battleford-Kindersley quand ils décideront de la suite à donner aux bills en question qui ont été renvoyés pour examen au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

● (4.10 p.m.)

En outre, j'aimerais indiquer qu'un objet de ces modifications est de créer un climat qui encouragera les institutions financières touchées par cette mesure à accorder des prêts.

Ainsi que d'autres députés, le représentant de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) a fait des remarques utiles. Je tiens à préciser que comme il l'a cru, je prenais effectivement des notes pendant qu'il parlait afin de mieux étayer mes commentaires; j'aime à suivre de près sa pensée. Je l'assure que je fais toujours mon possible pour satisfaire ses demandes. J'ai été désolé de l'entendre dire qu'il m'avait demandé de vérifier quelque chose et que je ne l'avais pas fait. Je me souviens seulement qu'il m'avait demandé d'étudier l'incidence régionale de la taxe récemment adoptée sur les billets d'avion. Ainsi que je l'avais fait remarquer au cours du débat sur ce sujet, c'est un problème complexe et je ne pensais pas que l'honorable député s'attendait à une réponse immédiate. Cependant, s'il était resté en rapport avec moi, je lui aurais prouvé que je me suis occupé de la question.

Il est utile, je pense, pour répondre au député de Gander-Twillingate et aux autres qui ont participé au débat, de rappeler que ce sont les banques et autres institutions financières qui consentent les prêts aux termes de cette loi, pas le gouvernement. L'argent prêté vient des banques et non du gouvernement, et cette loi autorise le gouvernement à dire aux institutions financières auxquelles la loi s'applique: si vous voulez